

The SFR logo is a red, multi-faceted geometric shape, resembling a stylized 'S' or a series of overlapping planes. It is positioned on the left side of the slide, with the letters 'SFR' in white. The background of the slide is a gradient of purple and blue, with a large, semi-transparent version of the SFR logo shape behind the main text.

SFR

INFORMATION SUJET ANTENNES

Les étapes d'un site neuf:

SFR
 SFR PATRIMOINE SUB CLIENT
 INC 010010485
 11, rue Paul Morand - BP 10101
 93000 NOUVOLENE

Mairie Saint Beaulieu
 Le Bourg
 87164 - SAINT BEAULIEU

ENVOI PAR RECOMMANDATION
 Réf. : 101 101 112

Date de réception : 15 Octobre 2020

Objet : Recherche d'emplacements pour l'implantation d'une antenne-relais - Zone Blanche

A l'attention de Monsieur, M. Pierre Philippe BARTISSE
 Monsieur le Maire,

Les réseaux de téléphonie mobile font aujourd'hui partie intégrante de notre quotidien. Ces réseaux sont par ailleurs en constante évolution que ce soit pour répondre à nos obligations réglementaires ou pour faire face à l'évolution des usages des utilisateurs.

Dans le cadre de l'Accord New Deal signé par le Gouvernement, l'ARCEP et les opérateurs en date du 14 janvier 2018, nos opérations se sont engagées à offrir un service de très haut débit sur l'ensemble de notre réseau mobile, en France Métropolitaine d'ici le 2020.

A cet effet, un dispositif de couverture cible a été mis en place afin d'assurer une couverture mobile de qualité dans des zones actuellement non couvertes.

L'ensemble de ces facteurs, nous amène aujourd'hui à rechercher une zone d'implantation susceptible d'accueillir une nouvelle antenne-relais sur votre commune afin de maintenir et/ou améliorer la qualité des réseaux mobiles.

Nous tenons à vous informer de cette phase initiale de recherche et restons bien entendu à votre disposition afin de répondre à vos questions ou vous en présenter les modalités, points géographiques concernés, technologies employées, etc. I en détail.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de notre parfaite considération.

Jerôme PAGES
 Responsable Relations Client et Saint-Client

Conting: Recherche d'emplacements pour l'implantation d'une antenne-relais - 101 101 112
 Date d'envoi: 06/10/2020 11:21:00
 Références: 101 101 112
 Destinataire: M. Pierre Philippe BARTISSE - 87164 - SAINT BEAULIEU

TERRITOIRES
RESEAU
VILLE NUMERIQUE
PROJET
PREVISIONS

D'INFORMATION

Adresse du projet SFR
 Chanton Communal Le Claret, 65250 SAINT ARZAN

Commune de
 SAINT ARZAN

Référence SFR
 GDR N° : 1610000009 - Nom du site : ZB_SANT-AR



Récépissé de dépôt d'une déclaration préalable

Objet: Déclaration préalable de travaux de construction ou de travaux de réhabilitation d'un bâtiment existant, en vue de l'implantation d'une antenne-relais mobile (ARM) de type "Small Cell" (SC) sur un bâtiment existant.

Le dossier a été reçu en date du 15/10/2020 à 11h21.

Le dossier est complet et conforme aux prescriptions de l'article R.123-1 du Code de l'urbanisme.

Le dossier est enregistré au service de l'urbanisme de la commune de Saint-Arzan.

Le dossier est soumis à l'avis de la Commission d'Information Municipale (CIM) de la commune de Saint-Arzan.

Le dossier est soumis à l'avis de la Commission d'Information des Habitants (CIH) de la commune de Saint-Arzan.

Le dossier est soumis à l'avis de la Commission d'Information des Commerçants (CIC) de la commune de Saint-Arzan.

Le dossier est soumis à l'avis de la Commission d'Information des Associations (CIA) de la commune de Saint-Arzan.

Le dossier est soumis à l'avis de la Commission d'Information des Usagers (CIU) de la commune de Saint-Arzan.

Le dossier est soumis à l'avis de la Commission d'Information des Élus (CIE) de la commune de Saint-Arzan.

Le dossier est soumis à l'avis de la Commission d'Information des Citoyens (CIC) de la commune de Saint-Arzan.

Le dossier est soumis à l'avis de la Commission d'Information des Habitants (CIH) de la commune de Saint-Arzan.

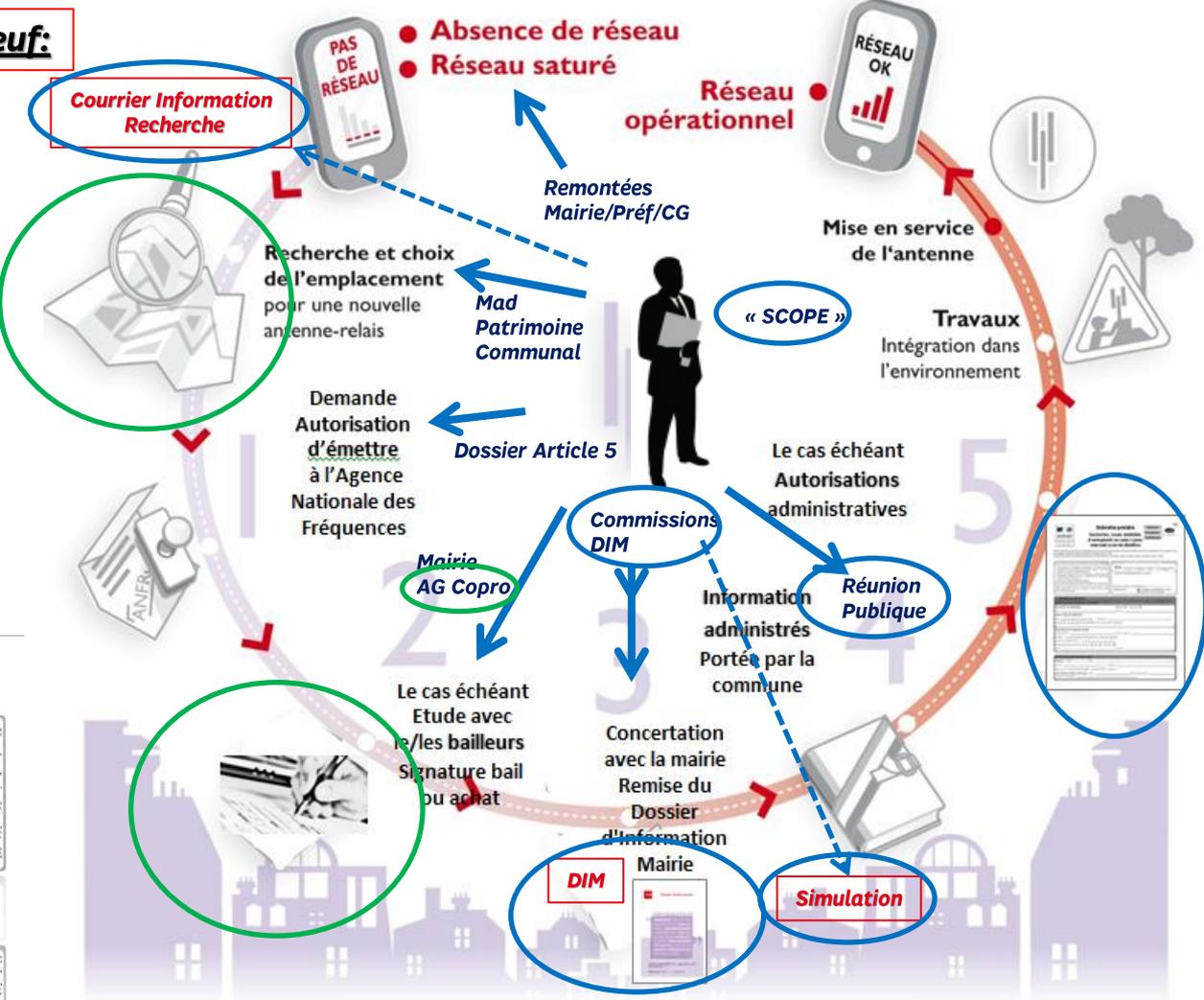
Le dossier est soumis à l'avis de la Commission d'Information des Commerçants (CIC) de la commune de Saint-Arzan.

Le dossier est soumis à l'avis de la Commission d'Information des Associations (CIA) de la commune de Saint-Arzan.

Le dossier est soumis à l'avis de la Commission d'Information des Usagers (CIU) de la commune de Saint-Arzan.

Le dossier est soumis à l'avis de la Commission d'Information des Élus (CIE) de la commune de Saint-Arzan.

Le dossier est soumis à l'avis de la Commission d'Information des Citoyens (CIC) de la commune de Saint-Arzan.



LES ONDES AU QUOTIDIEN 1/2

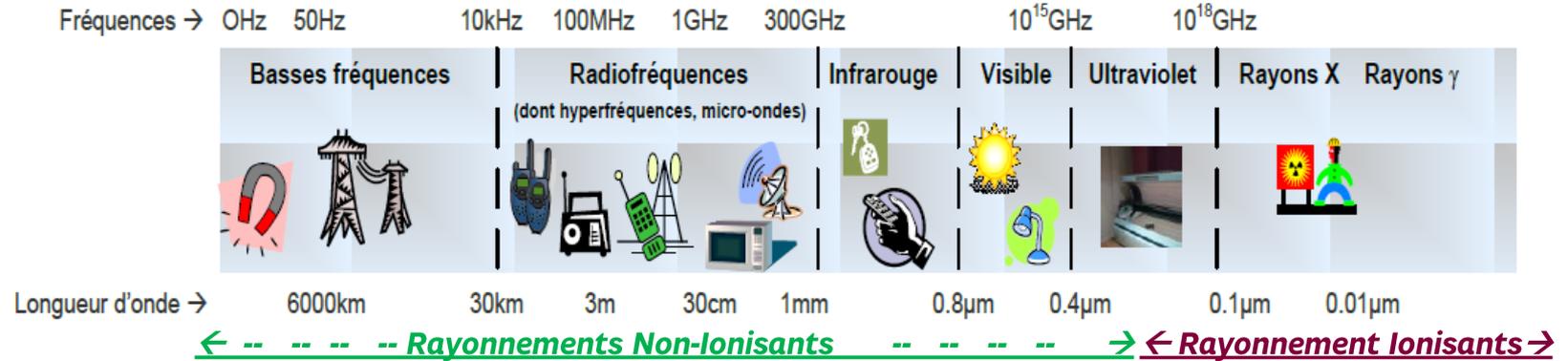
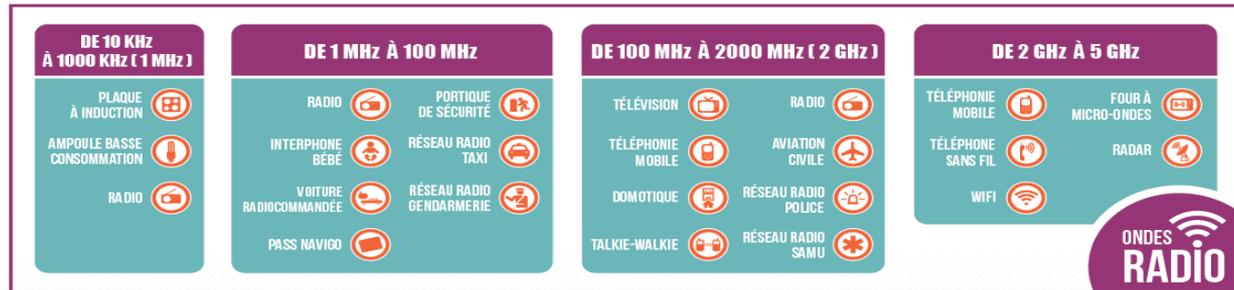


Figure 1 : Le spectre des ondes électromagnétiques

LA POSITION DES AUTORITÉS SANITAIRES VAUT POUR TOUTES LES ONDES RADIO, QUELS QUE SOIENT LE SERVICE, L'APPAREIL, LE SIGNAL ET LA TECHNOLOGIE.

Les ondes radio utilisées par la téléphonie mobile sont de même nature, au plan sanitaire, que les ondes radio utilisées par la radio, la télévision et de nombreux appareils de la vie courante.



LES ONDES AU QUOTIDIEN 2/2



<https://www.anfr.fr/contrôle-des-frequences/exposition-du-public-aux-ondes/la-maison-anfr/>

source : ANFR et CSTB

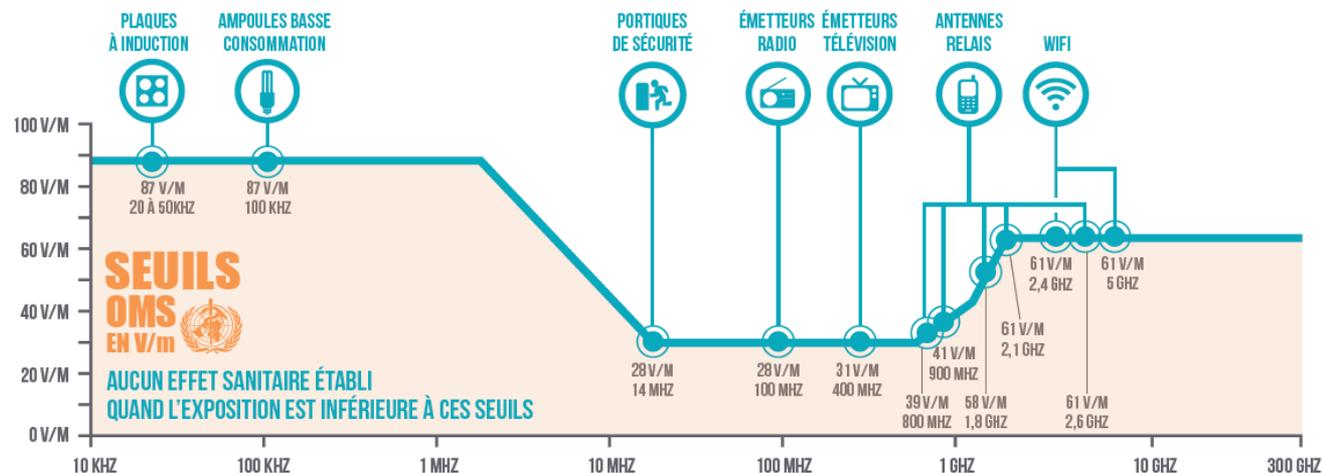
LA RÉGLEMENTATION

- LES SEUILS D'EXPOSITION

LES SEUILS OMS S'APPLIQUENT À TOUS LES APPAREILS ET SERVICES ÉMETTANT DES ONDES RADIO - ET PAS UNIQUEMENT À LA TÉLÉPHONIE MOBILE.

Les niveaux en Watt par kg (W/kg) sont mesurés à l'intérieur du corps humain. Leur mesure nécessite une instrumentation lourde qui se trouve uniquement en laboratoire. Pour cette raison, l'OMS recommande également des seuils en Volt par mètre (V/m) qui sont plus simples à mesurer et qui peuvent être mesurés dans l'air en tout lieu.

Les seuils en V/m garantissent que le seuil de 0,08 W/kg n'est jamais dépassé. **Ces seuils en V/m dépendent de la fréquence utilisée. Ils ont, tous, le même fondement scientifique et sanitaire.**



LA RÉGLEMENTATION

- LA CONFORMITÉ : LE SITE CARTORADIO

➔ Site Internet permettant de visualiser à l'échelle nationale la répartition de plus de 100.000 émetteurs radioélectriques (*) : **40 000** sont des émetteurs de radiotéléphonie

(*) sur plus de 120.000 émetteurs radioélectriques existants sur le territoire

The image shows a composite of three screenshots from the ANFR Cartoradio website. The leftmost screenshot shows the national map with a callout box 'Le site web Cartoradio'. The middle screenshot shows a satellite view of a site with a callout box 'Les sites Radio'. The rightmost screenshot shows a detailed measurement report for 'Mesure 115610' with a callout box 'Les mesures Radio'.

Le site web Cartoradio

Agence Nationale des Fréquences

2G/3G/4G >

Polynésie Française

St Pierre et Miquelon

St Martin

St Barthélemy

Guadeloupe

Martinique

Guyane

France métropolitaine

Les sites Radio

Informations disponibles

Support 420991

Adresse

Code Postal / Commune

Accord ANFR pour l'im

Accord ANFR dernière

Caractéristiques radio

Hauteur / sol
1,0 m
1,0 m
1,0 m
1,0 m

Imprimer Télécharger

Les mesures Radio

Informations disponibles

Mesure 115610

29/07/2014 à 10h00

EXEM

5, Rue Jean Rodier 31400 TOULOUSE

A l'intérieur

Locaux professionnels non accessibles au public

Mesure effectuée suivant le protocole ANFR/DR ANFR/DR 15-3 (présentation du protocole [ici](#)).

Positionnement des émetteurs visibles du point de mesure

Hp (hauteur du point de mesure) : 5,0 m

Emetteurs visibles du point de mesure	He (Hauteur de l'émetteur)	d (Distance point de mesure/émetteur)
Radiotéléphonie	27,0 m	128,0 m
Radiotéléphonie	30,0 m	241,0 m

(schéma type : dans certains cas, Hp est supérieur ou égal à He)

Imprimer Télécharger Fermer

POSITION DES AUTORITÉS SANITAIRES



Téléphone mobile : **Approche de précaution**

« Il n'existe pas aujourd'hui de preuve scientifique démontrant que l'usage des téléphones mobiles présente un risque pour la santé. Néanmoins, faute d'un recul suffisant, des interrogations subsistent sur d'éventuels effets à long terme et certains d'entre nous s'inquiètent. Ainsi, à titre de précaution, il est recommandé d'adopter des gestes simples destinés à réduire son exposition aux champs électromagnétiques de radiofréquences émis par les téléphones mobiles. »

Dépliant « Téléphones mobiles. Santé et Sécurité », Ministère chargé de la Santé, juillet 2012.



Antennes-relais : **Pas de risque sanitaire identifié**

« En l'état actuel des connaissances scientifiques, l'expertise nationale et internationale n'a pas identifié d'effets sanitaires à court ou à long terme, dus aux champs électromagnétiques émis par les antennes-relais. »

Fiche de l'Etat « Antennes-relais de téléphonie mobile », janvier 2017.



« De facto, aucun élément ne permet de proposer de nouvelles valeurs limites d'exposition pour la population générale. »

« les conclusions de l'évaluation des risques ne mettent pas en évidence d'effets sanitaires avérés »

Source : Rapport Anses octobre 2013

POUR EN SAVOIR PLUS : - SANTÉ

- Organisation Mondiale de la Santé :

www.who.int/peh-emf/fr/

- Ministère de la Santé :

www.sante.gouv.fr

- ☐ L'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) :

<http://www.anses.fr>

- Agence Nationale des Fréquences :

www.anfr.fr

- ☐ Portail Radiofréquences Santé Environnement

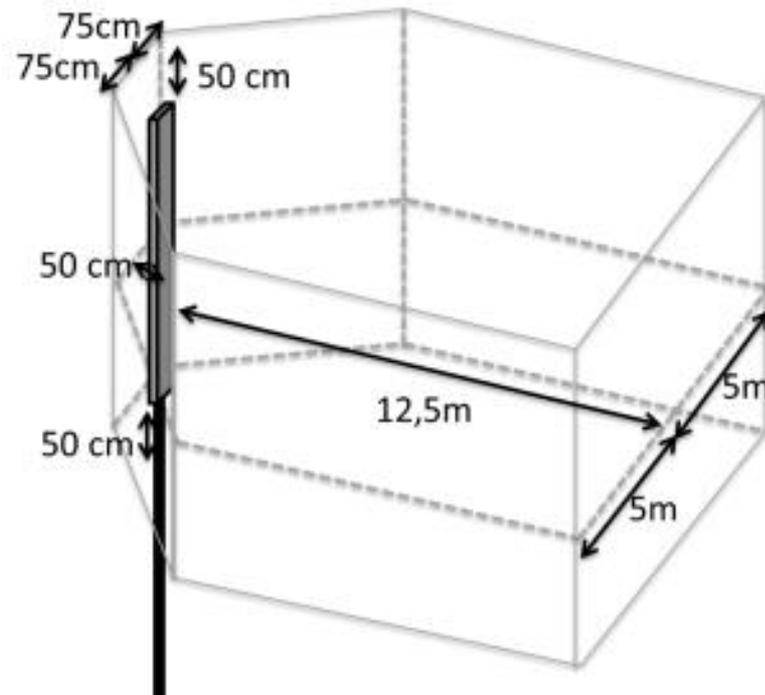
<http://www.radiofrequences.gouv.fr/>

- ☐ La Commission internationale pour la protection contre les rayonnements non ionisants (ICNIRP) :

<http://www.icnirp.de>

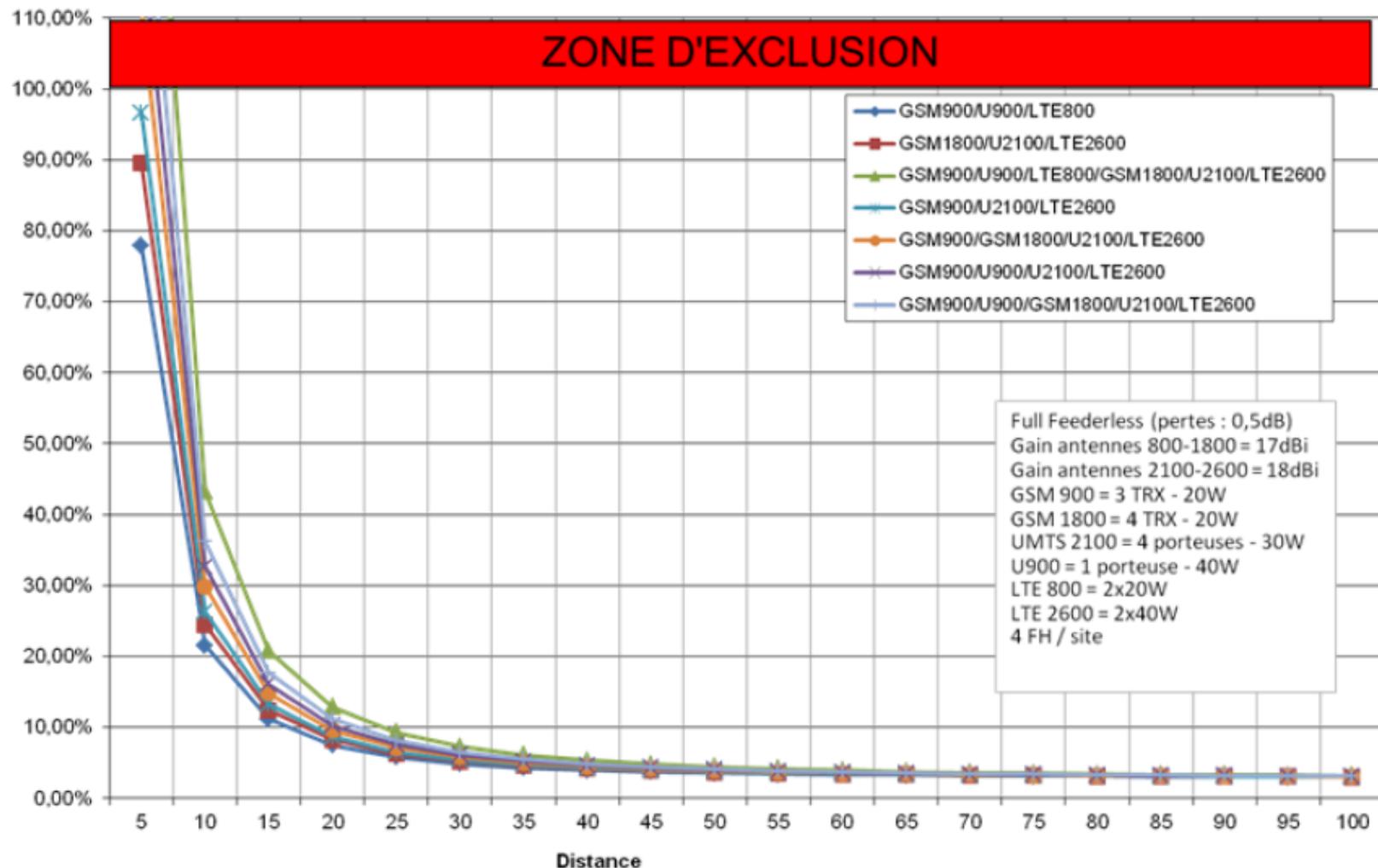
POUR EN SAVOIR PLUS : - SÉCURITÉ

Antenne longue portée « macro » – Zone urbaine Antenne sur terrasse – Configurations les plus courantes					
	Mono- bande TM 2100	Bi-bandes TM 800/ TM 900	Tri-bandes TM 1800/ TM 2100 TM /2600	Quadri- bandes TM 900/ TM 1800/ TM 2100/ TM 2600	Penta-bandes TM 800/ TM 900/ TM 1800/ TM 2100/ TM 2600
Face à l'antenne	5,5	11,5	9,5	12,5	15
Sur les côtés (1)	0	0	0,75	0,75	1
Sur les côtés (2)	2	4,5	4	5	6
Derrière l'antenne	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Au-dessous et au-dessus	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5



**Document de
référence :**
ANFR/DR 17- 5
Version 5
Mai 2018

POUR EN SAVOIR PLUS : - SÉCURITÉ



POUR EN SAVOIR PLUS : - MESURES

15003

MESURER LES ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES un dispositif transparent, indépendant et fiable

Toute personne peut faire mesurer l'exposition aux ondes électromagnétiques, tant dans les locaux d'habitation que dans des lieux accessibles au public (parcs, commerces, gares, établissements d'enseignement...).

Valeurs limites d'exposition en vigueur (en volts par mètre, V/m)



Radio
28 V/m



Télévision
de 31 à 41 V/m



Mobile
de 39 à 61 V/m



Téléphone sans fil
59 V/m



Wi-Fi/ four micro-ondes
61 V/m



Ampoules fluocompactes
87 V/m

Comment ça marche ?

1 La personne remplit un formulaire de demande, disponible sur service-public.fr



2 Elle fait impérativement signer la demande par un organisme habilité : État, collectivités locales (mairies...), agences régionales de santé, certaines associations...

3 L'Agence nationale des fréquences : traite la demande de mesure ; dépêche le laboratoire accrédité et indépendant qui effectue la mesure ; rémunère ce laboratoire grâce à un fonds alimenté par une taxe prélevée principalement sur les opérateurs mobiles.



6 Les personnes et les communes sont informées du résultat des mesures qui est ensuite rendu public sur cartoradio.fr

Laboratoires



Exemple de mesure
Lieu : Paris, rue de Rivoli
Type de mesure : à l'intérieur d'un appartement
Date : juin 2012
Champ électrique total du site : 1,8 V/m

 N° 15003 01

Demande de mesure d'exposition aux champs électromagnétiques

Arrêté du 14 décembre 2013 (JO du 18 décembre 2013)

Consultez la notice explicative avant de remplir ce formulaire

I - Coordonnées du demandeur

• Nom : _____ Prénom : _____
 • Dénomination de l'organisme (Le cas échéant) : _____
 Adresse : N° : _____ Voie ou lieu-dit : _____
 • Code postal : _____ Commune : _____
 • Tél. : _____ M6 : _____ @

II - Lieu de la mesure

Type de lieu : Local d'habitation Espace accessible au public d'un établissement recevant du public Autre lieu accessible au public
 Adresse (si différente de celle du demandeur) : N° : _____ Voie ou lieu-dit : _____ Bâtiment : _____
 • Code postal : _____ Commune : _____
 Autres précisions (le cas échéant) : Etage : _____ Porte : _____ Autre : _____
 S'il s'agit d'un local d'habitation :
Occupant des lieux, si différent du demandeur
Assurez-vous au préalable de son accord pour la réalisation de la mesure
 • Nom : _____ Prénom : _____
 • Tél. : _____ M6 : _____ @

Propriétaire des lieux (si différent du demandeur)

• Nom : _____ Prénom : _____
 Organisme propriétaire (le cas échéant) : _____
 M6 : _____ @
 Adresse : N° : _____ Voie ou lieu-dit : _____ Bâtiment : _____
 • Code postal : _____ Commune : _____
 S'il s'agit d'un lieu accessible au public d'un établissement recevant du public :
Coordonnées du responsable de l'établissement
Assurez-vous au préalable de son accord pour la réalisation de la mesure
 • Nom : _____ Prénom : _____
 • Tél. : _____ M6 : _____ @

III - Précisions sur la demande

L'objectif de la mesure est-il (cochez une seule case) :

1 - de connaître le niveau global d'exposition et sa conformité au seul règlementaire
 2 - de connaître le niveau d'exposition par service (TV, radio FM, téléphone mobile, DECT, WLF, WMAX, ...)
 3 - de connaître l'exposition détaillée pour chaque bande de fréquences pour l'ensemble des fréquences.
 Autres précisions éventuelles : _____

Notice de service N° 15003 - Agence nationale des fréquences, au 10 rue de la Santé, 93200 La Courneuve 13 bis - 01 49 59 00 00 - www.anfr.fr - Toute demande de modification de cette notice ou de son contenu, sans préjudice de la responsabilité de son contenu, est la bienvenue.



ANFR-Faire réaliser une mesure

<https://www.anfr.fr/controle-des-frequence/exposition-du-public-aux-ondes/la-mesure-de-champ/faire-realiser-une-mesure/>



http://www.radiofrquences.gouv.fr/IMG/pdf/antennes-relais_fiche_web_-3-2.pdf



http://www.radiofrquences.gouv.fr/IMG/pdf/plaquette_sante_telephone_mobile_version_imprimable.pdf